



CR Formation Spécialisée du CSAL n° 1 du 05/02/2024

La Formation Spécialisée du CSAL (Comité Social d'Administration Local) s'est tenu à Saussure sous la présidence de Monsieur Stéphane CREANGE et, comme membres représentant de l'administration, Mesdames Chantal THIBAUT et Julie FORMEY, L'assistante de prévention était également présente, ainsi que Madame Nadine BONNERAVE (APMP), le Médecin de prévention (Dr ANDRE) et Madame Carole GAUTIER (assistante sociale chargée des agents de la DNVSF).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la FS du 7 novembre 2023
- 2 - Désignation du/de la secrétaire de la formation spécialisée du CSAL
- 3 - Budget prévisionnel et recensement des actions et formations pour 2024
- 4 - Compte rendu de la visite de service du 05/10/2023
- 5 - Calendrier et contenu des visites de service 2024
- 6 - Questions diverses

Seule la **CGT Finances publiques** a lu une déclaration liminaire (voir PJ)

Réponses du directeur à la liminaire :

En réponse aux interrogations soulevées par la **CGT DNVSE**, Monsieur CREANGE répond:

- le rôle de la direction est de discuter avec les agents, qu'il convient d'orienter ceux-ci vers les bonnes personnes.
- Qu'un représentant du Directeur accompagnera la délégation lors de la visite de service et ajoute qu'il ne s'interdit pas d'y participer.

La CGT a à nouveau précisé que les agents ont du mal à s'exprimer, dès lors qu'un membre du commandement se trouve parmi la délégation.

- Sur le problème de chauffage de l'immeuble Saussure, la Direction souhaite connaître les bureaux concernés.
- En réponse, la **CGT** précise qu'il s'agit de l'ensemble des étages et ajoute que par forte humidité extérieure, le froid est ressenti dans les bureaux. Se pose également le retour des lundi matin. Madame FORMEY précise que la chaudière n'est pas éteinte le week-end, mais fonctionne seulement au ralenti.
- Sur la demande de visite de l'immeuble Godefroy Cavaignac en 2024 par les OS, le Directeur donne son accord de principe, sous réserve de contrainte liée à l'occupation des locaux par les services du 11è.

Sur l'ordre du jour de la séance :

1 Approbation du Procès Verbal de la dernière séance du 28 novembre 2023

La CGT et Solidaires ont approuvé le PV du 28 novembre 2023.

2 Désignation du/de la secrétaire de la formation spécialisée du CSAL

Un représentant de Solidaires a été désigné secrétaire de la FS pour un mandat d'un an. Un nouveau vote sera établi à l'issu du départ du représentant des OS désigné. En principe, **la CGT devrait prendre le relai.**

3 Budget prévisionnel et recensement des actions et formations pour 2024

L'Assistante de prévention (Mme Isabelle Gauthey) a présenté un budget prévisionnel 2024 d'acquisition de matériels divers pour une enveloppe globale de **28 210 €**.

Parmi les équipements proposés se trouvent l'acquisition de fauteuils ergonomiques, de souris, de lampes sur pied, séance de sophrologie,... ainsi qu'un KIT cycliste-sécurité (gilets bandes réfléchissantes).

La **CGT** s'est interrogée sur l'éventuelle acquisition de 50 gourdes et a demandé si un recensement avait été effectué en amont.

Madame FORMEY répond que cette acquisition est à destination principale des nouveaux arrivants à la DNVSE.

L'Assistante de Prévention a ensuite décliné les différentes formations à venir. Des candidatures ont déjà été sollicitées.

Enfin, l'Assistante de Prévention a précisé qu'elle tiendrait au cours de l'année des permanences sur les sites de l'Argonne et Saussure.

L'APMP (Madame BONNERAVE) a ensuite présenté la **Note d'Orientations Ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024.**

Celle-ci concertée en formation spécialisée du CSA ministériel et dans les formations spécialisées de réseau (DGFIP, DGDDI, INSEE, DGCCRF) en vue d'une déclinaison directionnelle. Elle se décline en **6 axes rappelés ci-dessous :**

1 Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements graves

2 Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP avec le déploiement du nouvel outil Prev'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie

3 Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail

4 Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière

5 Poursuivre le développement de la culture de prévention ds risques professionnels par une politique de formation et d'information

6 Maîtriser le risque amiante

Madame BONNERAVE précise qu'un marché national de psychologue 2024 est décliné et qu'un guide ANACT * a été édité faisant suite à des ateliers regroupant plusieurs directions du Ministère. Elle précise l'enveloppe allouée à la DNVSF en 2024 d'un montant de **24 360 €**. 47 collègues de la DNVSF ont participé aux différentes formations en 2023. 148 cessions ont eu lieu pour un total de 1 891 agents.

Il est précisé que la mission handicap peut financer jusqu'à 8 000 €.

Le Directeur intervient et souhaite rendre obligatoire la formation évacuation.

La CGT a rappelé qu'en matière de condition de vie au travail, l'immeuble Godefroy Cavaignac devrait être doté d'un restaurant administratif, compte tenu du nombre d'agent de la DNVSF (environ 300). Or la direction ne semble pas avoir intégré dans son logiciel cet aspect des choses et renvoi systématiquement sur le Secrétariat Général ou l'action sociale.

*** En dernière page, la législation en vigueur.*

4 Compte rendu de la visite de service du 05/10/2023

Suite à la visite de service de la 1ère section du contentieux le 5 octobre 2023, la délégation a remis un rapport à la direction. Ce rapport a été présenté lors de cette séance.

La Direction précise que sur les aspects matériels évoqués dans le rapport, la DRFIP de Paris a été contactée.

La CGT a rappelé l'article 41 du règlement intérieur sur les missions de visite et d'enquête de la FS et relevé que les collègues n'osaient pas parler dès lors qu'un représentant du commandement accompagnait la délégation en assimilant celle-ci à l'autorité hiérarchique.

La CGT a ensuite évoqué les délégations de signatures accordées aux agents du CTX, non suivies d'effet. Elle a demandé que cette délégation accordée en toute confiance par le directeur soit mise en application.

Le Directeur répond qu'il est normal que le chef de service apporte son visa sur les dossiers, notamment ceux à TFE.

Solidaires évoque la manière de fonctionner de la cheffe de section.

5 Calendrier et contenu des visites de service 2024

Solidaires a proposé de visiter la 14ème brigade de lutte contre la fraude. Le Directeur a refusé que cette seule brigade soit visitée en précisant que les problématiques liées à cette brigade étaient déjà traitées.

La CGT a souhaité élargir le champ de la visite à l'ensemble des brigades de lutte contre la fraude sur la matinée. Le jour n'a pas été arrêté mais vraisemblablement en avril. Le Directeur a soumis au vote cette proposition.

Les OS ont voté pour cette proposition.

6 Le dernier point à l'ordre du jour portait sur les questions diverses :

Le Médecin de prévention prend la parole en précisant qu'elle est réticente à ce que les agents s'expriment lors des visites de site, sur des sujets qui peuvent relever de risques psychosociaux. Elle estime que ces visites ne sont pas appropriées pour aborder une telle problématique.

La CGT répond : la mission de la délégation de la formation spécialisée codifiée par les textes régissant les prérogatives de la formation spécialisée du CSAL est bien d'identifier les risques et dysfonctionnements constatés indépendamment de toutes qualifications.

La CGT repose la problématique de la période des JO à Paris.

Le Directeur informe que la centrale est saisie du dossier. Il précise que les plans de congés des agents doivent être connus à l'avance et s'interroge sur l'éventuelle fermeture des bureaux. Le directeur précise que la période concernée recouvre **11 jours ouvrables**.

* ANACT (Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de travail)

** Version en vigueur depuis le 02 janvier 2020 Légifrance Art R4228-22 du Code du Travail
[Modifié par Décret n°2019-1586 du 31 décembre 2019 - art. 2](#)

Dans les établissements d'au moins cinquante salariés, l'employeur, après avis du comité social et économique, met à leur disposition un local de restauration.

L'effectif salarié et le franchissement du seuil de cinquante salariés sont déterminés selon les modalités prévues à l'article [L. 130-1](#) du code de la sécurité sociale. Lorsque l'entreprise comporte plusieurs établissements, les effectifs sont décomptés par établissement.

Le local de restauration mentionné au premier alinéa est pourvu de sièges et de tables en nombre suffisant et comporte un robinet d'eau potable, fraîche et chaude, pour dix usagers. Il est doté d'un moyen de conservation ou de réfrigération des aliments et des boissons et d'une installation permettant de réchauffer les plats.

Donc, s'il n'est pas prévu de cantine et pour ne pas contrevenir à la législation en vigueur, les travaux sur le bâtiment de Godefroy Cavaignac devront prévoir, sur la base des 290 emplois actuels, l'installation de 29 éviers munis de 29 robinets dans un local dédié à la restauration avec un nombre de réfrigérateurs, de four à micro-ondes, de tables et de chaises en adéquation avec 290 utilisateurs...

Les représentants de la CGT Finances Publiques DNVSF

cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr

C.S.A.L

Comité social d'Administration Local:

Toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, à nos métiers, à nos conditions de travail, à la formation professionnelle, au régime indemnitaire... sont obligatoirement soumises à l'examen et à l'avis des CSA (local, de réseau ou ministériel).

Dans ces instances, la CGT a toujours eu pour objectif de faire avancer concrètement les dossiers.

Formation Spécialisée

(anciennement CHSCT)

Les membres de la Formation Spécialisée sont issus du CSAL.

Principales attributions : respect des règles en matière hygiène, de sécurité, de prévention, de conditions de travail...

Correspondants locaux et visites de postes nous permettent de faire remonter les revendications.

Par exemple, la CGT, pendant la crise COVID, s'est battue pour acquérir de nouveaux droits (ASA COVID, garde d'enfant, télétravail, ...)